

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT 67) - Pôle Navigation - Cité administrative – Bat D – Porte 7 14 rue du Mal Juin. – BP 61003 67070 STRASBOURG CEDEX Tél. 03.88.88.90.44 courriel : christine.bernez@bas-rhin.gouv.fr</p>	<p>cadre réservé à l'administration</p> <p>ANCIEN N° :</p> <p>NOM :</p> <p>DEC :</p> <p>N° CERTIFICAT :</p> <p>DATE :</p> <p>OBS. :</p>
--	---	---

**FICHE DE PLAISANCE
EAUX INTÉRIEURES**

Bateau de plaisance circulant ou stationnant en eaux intérieures, d'une longueur supérieure à 2,50 mètres et inférieure à 20 m ou d'une puissance propulsive installée égale ou supérieure à 4,5 kilowatts et dont le produit de la longueur, de la largeur et du tirant d'eau est inférieur à 100 mètres cubes (1)

TYPE DE DEMANDE A COCHER PAR LE DEMANDEUR

1ère inscription plaisance	<input type="checkbox"/>	Changement d'adresse	<input type="checkbox"/>	Demande CIBP	<input type="checkbox"/>
Mutation de propriété	<input type="checkbox"/>	Changement de devise (nom)	<input type="checkbox"/>	Autre : préciser	
Passage en fluvial	<input type="checkbox"/>	Demande de radiation	<input type="checkbox"/>		
Changement de moteur	<input type="checkbox"/>	Demande de duplicata	<input type="checkbox"/>		

LA NAVIGATION EN EAUX MARITIMES EST INTERDITE AUX BATEAUX INSCRITS EN EAUX INTÉRIEURES.

POUR LES BATEAUX INSCRITS AVANT LE 1ER DÉCEMBRE 2009, TOUTE NOUVELLE DEMANDE ENTRAÎNERA UNE MODIFICATION DU NUMÉRO D'INSCRIPTION.

LE NUMÉRO D'INSCRIPTION MENTIONNÉ SUR LA CARTE DE CIRCULATION DEVRA ÊTRE PRÉCÉDÉ DES LETTRES "SG F" ET SUIVI DE LA LETTRE "F" LORS DE L'APPOSITION DES MARQUES EXTÉRIEURES D'IDENTITÉ (EXEMPLE : SG F 25185 F).

Pour plus d'informations, (équipement de sécurité, inscription maritime, permis de conduire...) cliquer sur le lien suivant :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Plaisance-et-loisirs-nautiques.1527-.html>

- (1) – Code des transports art. D 4111-10 à D 4111-16 et D 4113-2 et D 4113-3.
– Arrêté du 15 octobre 2009 relatif aux conditions d'inscription, d'immatriculation et d'apposition de marques extérieures d'identité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.

TITULAIRE DU BATEAU

← **Le titulaire est le propriétaire du bateau.**

***) Nom :** ⁽¹⁾ ***) Nom d'usage :**
(Nom de naissance) (1) le cas échéant

***) Prénoms :**

***) Né(e) le :** **à** **Département :**

***) Adresse :**

***) Code postal :** **Ville :**

***) Profession :**

Téléphone : Portable :

e-mail signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

COTITULAIRE DU BATEAU

Remplir en cas de partage de propriété à deux personnes (ou plus), mettre la liste des autres cotitulaires. - Joindre les copies de pièces d'identité et les justificatifs de domicile de moins de trois mois de tous les titulaires

***) Nom :** ***) Nom d'usage :**
(Nom de naissance)

***) Nom marital :**
le cas échéant

***) Prénoms :**

***) Né(e) le :** **à** **Département :**

***) Adresse :**

***) Code postal :** **Commune :**

***) Profession :**

Téléphone : Portable :

e-mail signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

PROPRIÉTAIRE DU BATEAU

En cas de location-vente : nom de la banque propriétaire du bateau ; en cas de location à un nolisneur (loueur), mettre le nom du propriétaire.

Nom de la banque ou du particulier :
le cas échéant

Prénoms :

Né(e) le : à Département :

Adresse :

Code postal : Commune :

Profession :

CARACTÉRISTIQUES DU BATEAU

*** Tous les renseignements précédés d'un astérisque sont obligatoires. Les dossiers incomplets seront renvoyés.**

Assurance oui <input type="checkbox"/>	Assurance non <input type="checkbox"/>
NUMÉRO D'INSCRIPTION ACTUEL (si le bateau est déjà inscrit)	

DEVISE DU BATEAU (Nom donné au bateau) En cas de changement, indiquer la nouvelle devise
--

* LONGUEUR (L)	* LARGEUR (l)	Tirant d'eau (T)	Volume (L x l x T)	* Poids en tonnes
.....mètresmètresmètresmètres cubesTonnes

* CONSTRUCTEUR	
* ANNÉE DE CONSTRUCTION	
SÉRIE	
* NUMÉRO DE SÉRIE OU HIN/CIN	
* MATÉRIAU DE LA COQUE	
* BATEAU HABITABLE	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
* MONOCOQUE <input type="checkbox"/>	MULTICOQUE <input type="checkbox"/>

* NOMBRE DE PERSONNES ADMISES À BORD	
* PUISSANCE MAXIMALE AUTORISÉE EN KILOWATTS (Kw)	
* PUISSANCE EFFECTIVE INSTALLÉE EN Kw	
* CATÉGORIE DE CONCEPTION	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
MODULE (obligatoire seulement pour les bateaux à partir de 1998)	A <input type="checkbox"/> - A bis <input type="checkbox"/> - B + C <input type="checkbox"/> - B + D <input type="checkbox"/> - B + E <input type="checkbox"/> - B+F <input type="checkbox"/> -G <input type="checkbox"/> - H <input type="checkbox"/>

* Utilisation personnelle : Location plaisance : Formation club école :
 utilisation collective : Compétition : utilisation professionnelle : préciser

* PROPULSION :	MOTEUR : <input type="checkbox"/>	VOILE : <input type="checkbox"/>	ÉNERGIE HUMAINE : <input type="checkbox"/>	AUTRE : <input type="checkbox"/>
* MOTEURS	MOTEUR 1 INTERNE <input type="checkbox"/> HORS BORD <input type="checkbox"/> ÉLECTRIQUE <input type="checkbox"/>		MOTEUR 2 INTERNE <input type="checkbox"/> HORS BORD <input type="checkbox"/> ÉLECTRIQUE <input type="checkbox"/>	
COMPLÉMENTAIRES <input type="checkbox"/>		INTERCHANGEABLES <input type="checkbox"/>		
(somme des deux puissances prise en compte)		(puissance la plus élevée prise en compte)		
* MARQUE				
* NUMÉRO DE SÉRIE				
* PUISSANCE EN KW				
CARBURANT				

Les informations demandées sont visibles sur les plaques de constructeur fixées au bateau et au moteur, ainsi que dans le manuel du constructeur.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE :**MERCI DE NE PAS AGRAFER**

<p>a) Bateau neuf français :</p> <p><i>Pièces à joindre systématiquement pour toutes les demandes →</i></p> <p>↓</p> <p>b) bateau neuf acheté dans un pays de la Communauté Européenne</p> <p>c) bateau neuf acheté hors CE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - factures du bateau et du moteur - la DEC * obligatoire à partir de 1998 (fournie par le concessionnaire). (<i>voir ci-dessous</i>) - justificatif domicile de moins de 3 mois - Copie recto verso des pièces d'identité acheteur et vendeur - photo de la plaque constructeur du bateau - Petite enveloppe timbrée (20 g) <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> - facture ou acte de vente du bateau et du moteur - la DEC * obligatoire à partir de 1998 - justificatif domicile de moins de 3 mois - Copie recto verso pièce d'identité acheteur et vendeur - radiation du pavillon étranger (ou expertise) - certificat d'acquisition d'un bateau CE délivré par votre centre d'impôts (bateau > 7,50m) - photo de la plaque constructeur du bateau - Petite enveloppe timbrée (20 g) <ul style="list-style-type: none"> - Certificat de dédouanement en plus
<p>Bateau d'occasions français ou étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> - facture ou acte de vente du bateau et du moteur - la DEC * obligatoire à partir de 1998 - justificatif domicile de moins de 3 mois - Copie recto verso pièce d'identité acheteur et vendeur - radiation du pavillon étranger si le bateau était inscrit (ou expertise) ou original de la carte de navigation - certificat d'acquisition d'un bateau CE délivré par votre centre d'impôts (bateau > 7,50m)
<p>Bateau construction amateur :</p> <p>Attention une construction amateur ne peut être vendue avant 5 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - plans commercialisés par un architecte avec mention d'approbation, ou plans établis par le demandeur à une échelle normalisée, - notice explicative de la construction, - déclaration écrite de conformité remplie par le constructeur amateur
<p>4) Bateau immatriculé (déplacement supérieur à 10 mètres cubes, soit 10 tonnes) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - copie du certificat d'immatriculation,
<p>5) Bateau d'occasion ou transformé :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - original du certificat de navigation ou certificat de bateau antérieur, - acte de vente - pièces justificatives concernant les transformations (plans, factures des pièces, facture du moteur, etc.)
<p>6) Personnes morales (sociétés, clubs, associations) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - extrait Kbis, statuts, - le cas échéant, procuration du propriétaire ou du titulaire
<p>7) Bateau radié de l'inscription maritime :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - certificat de radiation du service des Affaires maritimes - Extrait Impala signé

*** DEC : la "déclaration écrite de conformité" fournie par le vendeur (magasin), est un document obligatoire pour tous les bateaux construits à partir de 1998 selon le décret n° 96-611 du 4 juillet 1996 et la directive 94/25/CE du 16 juin 1994.**

Heures d'ouverture au public : 9 h 15 – 12 h 00 – 14 h 15 – 16 h 15 et sur RDV

Réception : lundi de 14 h à 17 h – mardi, mercredi, jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h

Heures de téléphone : lundi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h